

CUSSAC FLASH INFO

Lettre municipale de Cussac - Juin 2021

« Une rumeur négative ou positive dépend de l'importance de son contenu »

Comme vous le savez certainement ou du moins, en avezvous entendu parler, L'ODHAC de Haute-Vienne a décidé unilatéralement de procéder à la démolition de l'immeuble du MAZA ainsi qu'une dizaine d'autres immeubles sur le département suite à la délibération de son Conseil d'administration.

Il nous a été expliqué que cette décision se justifie économiquement par la vacance des logements sociaux sur les communes concernées

Pour votre information et ce afin de ne pas croire, un seul instant que cette décision ne m'a pas profondément surpris voire choqué, je porte à votre connaissance les faits suivants :

• Dès la connaissance de cette information, j'ai pris immédiatement contact par téléphone avec la Directrice de l'Odhac et confirmé mes interrogations ainsi que mon désaccord quant à cette décision brutale non concertée, par courrier recommandé à ladite Directrice Madame SISSAKIAN.

• J'ai également adressé demande à Monsieur le Sénateur de la Haute Vienne, Monsieur Christian SARRAZY afin qu'il intercède en notre faveur auprès de l'Odhac.

Ayant eu pour toute réponse que cette décision était irrévocable et non opposable, j'ai obtenu la certitude que l'accompagnement au relogement des Locataires actuels sera effectué dans le strict respect des conditions réglementaires et que tous les frais connexes relatifs à ces nouveaux projets de vie seront à la charge de l'Odhac.

Dominique CHAMBON

La Gestion d'une commune est synonyme de transparence, de responsabilité et ne supporte pas l'approximatif

Conformément à la volonté de l'administration de tutelle (Préfecture) et comme chaque année à la même époque le budget administratif 2020 et le budget prévisionnel 2021 ont été votés lors du conseil municipal du Vendredi 19 Mars 2021.

Concernant le budget de fonctionnement de 2020, les dépenses ont été bien maîtrisées puisque le montant total de celles-ci (836K€) représente une économie de 29K€ par rapport à 2019 soit -3.5%.

A propos du montant total des investissements, on peut observer un phénomène identique : à savoir, seuls 256K€ ont été dépensés contre 509K€ en 2019, soit – 66%.

Dans le même temps, l'endettement de la commune continue de diminuer régulièrement 932K€ contre 1064K€ en 2019.

Concernant le budget prévisionnel 2021, il a été conçu dans une logique analogue avec pour objectif de ne dépenser que le strict nécessaire concernant la section de fonctionnement.

La section d'investissements quant à elle, est destinée à ne mener que des projets essentiels à l'embellissement de la commune ainsi qu'à la réalisation de travaux indispensables au maintien du bien-être des cussacoises et cussacois.

Pour information, le taux de la taxe foncière bâti et non bâti 2021 est égal à la somme du taux communal 2020 et par conséquent n'a subi aucune augmentation.

En outre, sachant que les administré(e)s d'une commune (personnes morales ou physiques) ont le droit de demander communication des budgets et des comptes de la commune, j'invite les personnes qui souhaitent se renseigner à prendre rendez-vous en mairie avec l'adjoint au maire chargé du budget qui se tiendra à votre disposition chaque Mercredi de 10h00 à 11h30.

André RAVET

√F

Réalisations effectuées durant le premier trimestre



Ecoles

Modification du sens de circulation du parking, pour une meilleure sécurité des enfants à pied et à la descente du bus. Changement de la porte d'entrée de la garderie côté rue, pour une meilleure étanchéité.



Parking de l'école

Village de Cromières

Achèvement de l'enfouissement des réseaux électriques du village.

Mairie

Retour et installation des panneaux de direction.

Le bourg

Fleurissement, aménagement floral en collaboration avec l'Association des Amis des Fleurs.



Installation de panneaux

Réalisations prévues dans les mois à venir

Cimetière

Cet été, remise en état des allées principales. Mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid pour une meilleure circulation des personnes à mobilité réduite.

Le Bourg

Passage piéton et marquage au sol : travaux prévus durant l'été.

Ecoles

Pour atténuer la chaleur des classes en été, pose de rideaux de protection solaire. Travaux prévus pendant les vacances scolaires.

Chemins et voirie

A partir de juin, remise en état des chemins de la Guionnie, Du Bois du Milieu, De la Noémie. Lotissement de la Plaine : réfection des caniveaux.

Nathalie BARNY



Les chemins et sentiers de notre commune

Nous avons de la chance de pouvoir emprunter sur notre commune, différents chemins et sentiers afin de profiter des plaisirs de promenades dans les bois.

Si l'aspect des chemins ruraux et celui des chemins ou sentiers d'exploitation peuvent être similaires, ces deux catégories de voies n'ont pas le même statut juridique puisqu'ils n'ont pas le même type de propriétaires: les premiers appartiennent à une personne publique tandis que les seconds font partie du patrimoine de personnes privées. Ils font partie du domaine privé de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Les chemins ruraux sont affectés à la circulation publique et sont soumis aux dispositions du code de la route. De plus, certains chemins ruraux sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Il n'existe cependant pas d'obligation de les entretenir pour la commune : leur entretien ne rentre pas dans la liste des dépenses communales obligatoires.

D'autre part, les chemins ou sentiers d'exploitation sont quant à eux soumis à certaines dispositions. Ce sont des voies privées rurales dont l'usage est commun à tous les riverains. Ils appartiennent à des particuliers et servent à la communication entre divers héritages ou à leur exploitation.

Par conséquent, leur entretien incombe aux propriétaires concernés, sauf renonciation à leur droit d'usage ou de propriété. Lorsque des chemins ou sentiers d'exploitation ne sont pas ouverts

au public, les propriétaires doivent donc, par exemple, poser et entretenir eux-mêmes les panneaux de signalisation.

Les chemins ou sentiers d'exploitation peuvent parfois être ouverts à la circulation publique, avec l'accord des propriétaires intéressés. Dans ce cas, le code de la route s'y applique, le maire y exerce les pouvoirs de police qu'il exerce sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique de sa commune et c'est à celle-ci que revient la responsabilité de poser les panneaux de signalisation.

Il est possible aux exploitants forestiers, d'utiliser ces chemins et voies de communication entretenus par la commune.

Cependant, ils doivent avant la coupe d'arbres prévue, la déclarer en mairie. Ils s'engagent alors, une fois que la coupe sera faite, à remettre obligatoirement en état les chemins empruntés par eux.

Antoine TOMAS







Classe de CM2

Notre petite école communale se porte à merveille : cette année 92 élèves étaient scolarisés sur 4 classes

Les perspectives pour l'année prochaine sont bonnes, car à l'heure actuelle le nombre d'élèves présents à l'école sera sensiblement le même.

16 Elèves franchissent en cette fin d'année scolaire le cap de la rentrée en 6ème. Nous les félicitons pour leur parcours et nous leur souhaitons le meilleur pour la suite!

Achille, Anaëlle, Benjamin, Daphné, Katia, Kenzo, Léo, Lilou, Luca, Maëlys, Pauline,
Sylvain, Thomas, Thomas, Tiphaine et Zayron

Ballade en forêt de Boubon



LES PROJETS DE L'ÉCOLE

* A school under the moon

Les maternelles ont réalisé les décors, les CM ont rédigé l'histoire en anglais et l'ensemble des classes va participer à la réalisation du film et des bruitages. Lien du film : http://moon.cussac87.com

* Projet Le chat assassin dans tous ses états : CE1-CE2

Travail à partir du livre « Le journal du Chat assassin ». Réalisation lors de l'intervention d'une potière des scènes du livre.

* Projet jardin: PS-MS-GS et GS-CP

Remise de couleur dans le jardin. Fabrication de peinture naturelle pour peindre les carrés du jardin et avec de l'osier réalisation des quadrillages. Maintenant c'est le temps des plantations : fraisiers, tomates, herbes aromatiques...

* Projet PATRIMOINE: GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2

BUT: Montrer aux enfants, la vie des habitants de Cussac dans les années 1960. Présentation d'objets, de cette époque. Rencontre et échanges avec des personnes ayant « parlé le patois à l'école ». Les maîtresses souhaitent développer leur projet en créant un parcours interactif dans Cussac, où les gens pourront au fil des étapes, découvrir des vieux objets, entendre parler patois, découvrir des lieux typiques, ... Toutes vos anecdotes ou objets leurs seraient même un plus donc n'hésitez pas à leur en parler. Nous soutenons pleinement ce magnifique projet qui apportera, à coup sûr, un attrait supplémentaire à notre village.

Le but de la vie, ce n'est pas l'espoir de devenir parfait, c'est la volonté d'être toujours meilleur.

Ralph Waldo Emerson





Rencontre avec Jean-François VIGNAUD



En fonction des conditions sanitaires, les évènements cités ci-dessous sont amenés à changer de date ou être annulés. N'hésitez pas à consulter le site internet ou les panneaux lumineux de la commune pour plus d'informations.

- ➤ 15 juillet : Marché festif sur le parking de la mairie, accueil des nouveaux cussacois
- ➤ 5 août : Journée médiévale aux Bonnes Fontaines : marché médiéval, restauration possible, animations petits et grands, expositions
- ➤ 21-22 août : Championnat de France des Régions de Motocross
- > Septembre : Marché festif de la rentrée
- ➤ Octobre : Culture au grand jour
- ➤ Décembre : Cantarella : Concert de noël Marché de noël



FIN DU SERVICE PHOTOCOPIES

Par suite de nouvelles directives de la Direction Générales des Finances Publiques à propos des modalités de gestion des régies de recettes relatives aux paiements en espèces, la Mairie n'est plus autorisée à effectuer des Photocopies à destination des administrés. Désormais, seule France Services, située dans les locaux de La Poste, est en mesure de proposer cette prestation aux Cussacois et Cussacoises, mais seulement pour ce qui concerne des documents administratifs.

André RAVET



VACCINATION ANTI-COVID 19

Plusieurs journées de Vaccination Anti-Covid 19 se sont déroulées respectivement les 28 Avril / 26 Mai et 20 Mai / 24 Juin au Chapiteau de la Fontanelle sous l'égide du Docteur Jean-Pierre CHARMES, des Professionnels de Santé de la Communauté de Communes Ouest Limousin, et du CCAS de la Commune de Cussac.

•

Toute l'équipe des soignants ainsi que celle du CCAS ont organisé ces séguences afin qu'elles se déroulent dans de très bonnes conditions et ainsi 308 personnes ont pu recevoir la précieuse dose de vaccin.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des acteurs qui ont contribué au succès de ces journées sachant par surcroît qu'ils ou qu'elles agissent bénévolement pour le bien -être des administrés.

André RAVET

Téléchargez gratuitement l'application IntraMuros sur votre smartphone pour rester informé et interagir avec votre



Une fois l'application démarrée, tapez Cussac dans «Rechercher une commune», puis cliquez sur Cussac pour configurer la page de Cussac dans l'application et accéder aux informations cussacoises.

Lettre municipale éditée par la Mairie de Cussac 1 place de la Mairie - 87150 Cussac Tél. 05 55 70 94 35 www.cussac87.com

Direction de la publication : A. RAVET

Comité de rédaction : A. RAVET, A. TOMAS, F. GAILLARD, J-P. DUROUSSEAU, K. CHALEIX, M. BOYER, N. BARNY

Conception: Aprl services - Feytiat

Impression: GDS IMPRIMEURS - Limoges

TARIFICATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La grille de tarification 2021 de la redevance des ordures ménagères vous a été communiquée par la Communauté de Communes Ouest Limousin au cours du premier trimestre de cette année. Vous avez pu remarquer qu'il est relativement difficile d'en comprendre toutes les subtilités mais qu'en réalité l'augmentation est bien réelle. En effet, à la lecture attentive de cette grille, il est facile de constater un doublement du tarif pour ce qui concerne le nombre de collectes par rapport aux années antérieures à 2020. En clair, à l'avenir, nous devrons nous acquitter du même montant pour deux fois moins de collectes et même si nous comprenons une progression normale des tarifs à propos du traitement des déchets, la note est lourde. Sachez que la commune n'est en aucun cas responsable de l'augmentation de cette redevance et que seule la Communauté de Communes peut, par conséquent répondre à vos questions.

En revanche, ce qui est de la responsabilité pleine et entière des administrés, c'est de ne pas considérer les éco-points placés dans les différents endroits de la commune comme des déchèteries. En clair, Il n'est pas permis de déposer des déchets quels qu'ils soient en dehors des containers, ce que l'on constate malheureusement trop souvent et cette façon d'agir est totalement irrespectueuse vis-à-vis de la salubrité publique.

André RAVET



ECO-POINTS

Les Eco-Points sont exclusivement réservés aux déchets recyclables. Ne sont donc pas concernés les ordures ménagères de toutes sortes. Il est aussi interdit de déposer des déchets hors des conteneurs de tri. Tout contrevenant s'expose à des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €. (Article 632, 633, 634, 635 du Code Pénal). Si un éco-point est rempli, la commune possédant 8 lieux d'éco-point, il y en a toujours un de disponible. Et si vos déchets ne peuvent être mis dans un éco-point, vous avez accès à toutes les déchèteries de la Haute-Vienne grâce à votre carte d'accès, à demander auprès du SYDED.

Tout déchet hors conteneur monopolise du temps d'agents techniques à les ramasser, après le passage de la gendarmerie, qui n'en est malheureusement pas à ses premières contraventions établies.

- Rue du 11 novembre (Derrière Intermarché)
- Place Le Maza (HLM du Maza)
- D42 ARSAC
- Rue des puits de Fayolas FAYOLAS
- D22 Carrefour NEGRELAT-GRAFEUIL
- Rue de Vergnes du Mas LA MAGNINE
- Place du clédier (Chapiteau de la Fontanelle)
- Rue des Rebeyrolles PUYMOROUX